

16ème législature

Question N° : 7544	De Mme Eva Sas (Écologiste - NUPES - Paris)		Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique	
Rubrique >impôt sur le revenu	Tête d'analyse >Crédit d'impôt pour le dispositif Pinel	Analyse > Crédit d'impôt pour le dispositif Pinel.	
Question publiée au JO le : 25/04/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)			

Texte de la question

Mme Eva Sas appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les inégalités d'accès au dispositif « Pinel » de réduction d'impôt sur le revenu. Ce dispositif, visant à favoriser l'investissement locatif dans l'habitat collectif est actuellement déployé sous la forme d'une réduction d'impôt sur le revenu. Cette forme conduit à l'exclusion de ce dispositif des 50 % des citoyens pour lesquels l'impôt sur le revenu est nul, ainsi que celles et ceux pour qui la réduction d'impôt potentielle dépasse le montant de leur impôt. En particulier, aucun dispositif de report de cette diminution d'impôt n'est prévu. Pour les propriétaires qui perdent subitement des revenus, ou lors des changements de modalités de calcul de l'impôt, ce dispositif n'assure alors plus son rôle de sécurisation de l'investissement. Mme la députée lui demande ainsi s'il est prévu de transformer ce dispositif en crédit d'impôt, ce qui rendrait universel l'accès à ce dispositif.